

SOMMAIRE DU  
PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2009-2011



### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe différents projets d'immobilisations que l'Administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens.

Les investissements prévus au PTI 2009-2011 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 462,7 M\$, dont 1 997 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Pour 2009, les investissements se chiffrent à 1 156,4 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Hygiène du milieu », « Transport » et « Loisirs et culture ». De ce montant, des emprunts de 695,6 M\$ seront à la charge des contribuables et répartis comme suit : 330,8 M\$ seront soutenus par les contribuables de l'agglomération et 364,8 M\$, par ceux de la ville centre. Le partage de la charge découle de la nature des projets, lesquels sont imputés en fonction de leurs responsabilités respectives.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit une augmentation des investissements de 9,1 % par rapport au PTI 2008-2010. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des investissements dans la fonction « Hygiène du milieu ». En effet, au PTI 2009-2011, on constate un accroissement des investissements destinés à la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à la mise à niveau des usines de production et de filtration des eaux.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération. Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de Montréal, incluant les projets priorités par les arrondissements pour fournir des services de proximité. Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Cette année, la Ville de Montréal poursuit ses efforts déjà entrepris depuis plusieurs années et consacre des sommes importantes à son programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2009-2011, l'Administration investit 413,5 M\$ dans la réfection routière. De plus, la Ville poursuit l'intensification des actions visant la réhabilitation des infrastructures de l'eau. Elle y consacre 1 096,8 M\$ pour la période 2009-2011 : 762,5 M\$ sont affectés au PTI du conseil d'agglomération et 334,3 M\$ au PTI du conseil municipal.

Concernant le développement économique, la Ville investira, de 2009 à 2011, plus de 429,7 M\$ dans les projets d'envergure tels que la création du Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 69,1 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de fournir les meilleurs services possible aux citoyens.

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour la période 2009-2011 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement

des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

**Tableau 18**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Total - Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2009	2009-2011	2009	2009-2011	2009	2009-2011
<b>Fonctions municipales</b>						
Administration générale	34 534,0	91 392,0	24 501,0	78 648,0	59 035,0	170 040,0
Sécurité publique	-	-	41 540,0	129 478,0	41 540,0	129 478,0
Transport	260 628,0	749 941,0	104 305,0	392 246,0	364 933,0	1 142 187,0
Hygiène du milieu	118 074,0	382 257,0	266 720,0	824 813,0	384 794,0	1 207 070,0
Aménagement, urbanisme et développement	64 523,0	193 053,0	12 922,0	55 365,0	77 445,0	248 418,0
Loisirs et culture	144 300,0	394 398,0	84 379,0	171 115,0	228 679,0	565 513,0
<b>Total</b>	<b>622 059,0</b>	<b>1 811 041,0</b>	<b>534 367,0</b>	<b>1 651 665,0</b>	<b>1 156 426,0</b>	<b>3 462 706,0</b>

## L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les charges du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral qui participent par des paiements de transfert.

**Tableau 19**  
**Synthèse des modes de financement**

*(en milliers de dollars)*

Modes de financement	2009	2010	2011	Total
Contribution des promoteurs	4 150,0	2 326,0	5 326,0	11 802,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	315 867,0	341 680,0	381 055,0	1 038 602,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	82 087,0	67 451,0	87 976,0	237 514,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	58 655,0	61 305,0	57 800,0	177 760,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	330 833,0	314 760,0	325 146,0	970 739,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	364 834,0	346 764,0	314 691,0	1 026 289,0
<b>Total</b>	<b>1 156 426,0</b>	<b>1 134 286,0</b>	<b>1 171 994,0</b>	<b>3 462 706,0</b>

### Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

### Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins spécifiques.

### Les excédents accumulés, taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves, ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

### Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

### Emprunts remboursés à la charge du conseil d'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

**Emprunts remboursés à la charge conseil municipal**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables du territoire de la Ville de Montréal.